VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PROBLÈME CANNABIS DANS RÉSIDENCE

Par Profil supprimé Postée le 02/04/2016 21:15

Bonjour,
Voilà la situation : je suis propriétaire occupante dans une résidence en Gironde. Nous avons 2 bâtiments (petite résidence). Je viens de constater une forte odeur de cannabis dans le hall du 2e bât (donc les parties communes) et de le signaler au Syndic et au Conseil Syndical (dont je suis la présidente).

Questions : - Quelles actions pouvons - nous faire pour lutter contre cela ? Faut - il que je le signale directement à la police pour qu'ils viennent faire des rondes régulières dans le but de détecter qui consomme et d'éradiquer le problème ? Quelle action peut mener le syndic ?

Je précise que l'autorisation pour la police de rentrer dans la résidence (lieu privé) a été voté en Assemblée Générale. Donc, aucun soucis de ce côté.

Je vous remercie grandement d'avance !
Bonne soirée à toute l'équipe.

Mise en ligne le 04/04/2016

Bonjour,

Vous souhaitez dénoncer quelqu'un qui consomme du cannabis. La consommation de produits stupéfiants tombe effectivement sous le coup de la loi. Cependant avant d'engager une action particulière et dans la mesure où vous trouviez le ou les consommateurs, en qualité de syndic vous pourriez tout d'abord envoyer directement à la personne concernée un courrier afin de régler ce problème de façon amiable.

Pour plus de renseignement vous pouvez vous rendre dans un Hôtel de Police et vous adresser au Bureau des Victimes qui a vocation à renseigner et entendre toutes les doléances du public. A défaut, tout poste de Police ou de Gendarmerie peut vous entendre.

Cordialement